

MOUVEMENT LOCAL DU 1ER SEPTEMBRE 2012

Compte-rendu des Commissions Administratives Paritaires Locales n° 2 & 3

Mutations FGP (catégorie B) – 26 juin 2012 Mutations FF et FGP (catégorie C) – 28 juin 2012

FF (filière fiscale) - FGP (filière gestion publique)



Après l'ouverture des séances, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire commune aux CAPL n° 2 et 3 jointe en annexe.

Dans la Filière Gestion Publique, les demandes de mutation ont été différenciées entre :

- les demandes déjà déposées et classées selon les critères de l'ancienneté de la demande;
- les nouvelles demandes, déposées à compter du 1er septembre 2011.

La CAPL a donc étudié en priorité le « stock » et ensuite les demandes selon l'ancienneté administrative.

Les listes d'aptitude doivent être prises en compte puisqu'elles libèrent un poste C et sont ré-affectées théoriquement à la disposition du directeur sur le département. Elles ont rempli une fiche de vœux souhaits.

La CGT Finances Publiques dénonce fermement la banalisation des emplois C et B. Cette pratique du maintien sur le poste satisfait les intéressés mais bloque le mouvement. La situation au 30 juin 2012 reflète un historique propre à la FGP. La CGT Finances Publiques le déplore et en prend acte.

Dans l'Yonne, nous sommes donc à - 8 B et + 2,8 C. Dorénavant, nous demandons qu'au fil des diverses mutations à venir, la situation tende vers celle du tableau des emplois (TAGERFIP), 1 agent B sur un poste B et 1 agent C sur un poste C.

La CGT Finances Publiques condamne le fait que les listes d'aptitudes de C en B n'aient pas été reclassées dans leur nouveau grade et n'aient pas été interclassées au travers des demandes déposées à compter du 1^{er} septembre 2011.

Ainsi concrètement, on arrive à la situation suivante : les agents promus en liste d'aptitude sont affectés sur place, sur un emploi C, et privent donc un agent C qui a déposé sa mutation pour un emploi de catégorie C vacant. De même l'affectation directe des listes d'aptitudes sur leur poste en priorité prive un agent B plus ancien d'une mutation qu'il aurait pu obtenir.

Bien que le DDFIP souhaite aller dans le sens d'une affectation adéquate par rapport au poste, force est de constater que les nécessités de service ont régi toutes les CAPL.

M. SAILLARD dit même « que ce n'est pas le fait du prince » et que « les nécessités de service ont les adaptent dans tous les sens ».

Tout est dit!!!

COMPTE-RENDU DE LA CAPL DU 26 JUIN 2012 - CADRES B (FGP)

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- 1 Approbation du PV de la CAPL du 8 juillet 2011 filière fiscale ;
- 2 Mouvement de mutation de la filière gestion publique à la date du 1er septembre 2012 ;
- 3 Questions diverses.

Approbation du PV du 8 juillet 2011

La CGT Finances Publiques et Solidaires Finances se sont abstenus sur le vote du fait de certaines irrégularités constatées dans le procès verbal dont le secrétariat adjoint était assuré par FO-CFDT.

FO n'a pas pris part au vote du fait qu'ils n'étaient pas présent lors de cette CAPL bien qu'ayant antérieurement une liste commune FO-CFDT!!!

Mouvement de mutation FGP au 1er septembre 2012

Le président, cette année, de manière arbitraire, a privilégié le maintien des listes d'aptitude sur leur poste. Il considère que le fait que certains bougeraient et d'autres pas provoquerait une injustice. La CGT Finances Publiques condamne cette position. Les nouveaux agents promus, sont bien des agents de catégorie B qui se sont mis à la disposition du Directeur sur le département et qui doivent donc occuper des postes B. La CGT Finances Publiques ne s'oppose pas au maintien sur place lorsqu'un poste B est vacant au sein de la trésorerie. Cependant, lorsqu'aucun poste B n'est disponible, l'agent promu a vocation à combler les vacances d'emploi B sur les sites déficitaires.

Cette position du Président a donc de fait privilégié les listes d'aptitude au détriment de demande de mutation en interne, bafouant ainsi toutes règles d'ancienneté pour les agents de catégorie B.

Cette décision de M. SAILLARD a une incidence par cascade sur le mouvement des agents de catégorie C. En effet, le maintien d'une liste d'aptitude sur poste impacte l'effectif global du poste (B et C) et empêche toute arrivée d'agent C ayant demandé une mutation.





Ces mouvements locaux et la non-affectation des agents influeront directement sur l'affection des agents lors de la mise en place de la RAN (Résidence d'Affectation Nationale). Et certains agents se verront obligés de demander une mutation nationale pour changer de RAN, alors que leur situation découle d'une mutation en locale qu'ils n'ont pas obtenue actuellement....

Dans le cadre du mouvement de mutation, les demandes satisfaites sont les suivantes :

Madame FELDMANN : Auxerre EH ;
Madame DESCOINS : Paierie ;



Les listes d'aptitudes sont affectées sur les postes suivants :

Madame MARSALLON: DDFiP;
Madame ZARAGOZA: TP Auxerre;
Madame VAILLER: SIP Joigny;
Madame PENARD: DDFiP;

Madame BERGOUGNOUX : DDFiP; Madame LAINELLE : Charny; Madame MARTIN : Pont sur Yonne;

Monsieur DEPRET : ERD.

La CGT Finances Publiques et Solidaires Finances ont voté contre ce mouvement, FO s'est abstenue.

Questions diverses

Concernant un refus de congé formation, les organisations syndicales se sont interrogées sur le fait que le Président n'ait pas convoqué une CAP locale comme cela aurait dû être le cas. L'Administration a été incapable de nous répondre immédiatement mais s'est engagée à le faire très rapidement.

<u>Vos élues CGT Finances Publiques</u>
CAPL B - N°2

Sophie NIEWIAROWSKI, Trésorerie Pont sur Yonne Jocelyne PION, SIP Tonnerre Nathalie ZELMAT, SIP Joigny Véronique MERCIER, SIP Joigny

ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૾ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૽ઌ૽

COMPTE-RENDU DE LA CAPL DU 28 JUIN 2012 - CADRES C (FGP ET FF)

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- 1 Mouvement de mutation de la filière gestion publique et filière fiscale à la date du 1er septembre 2012 ;
- 2 Questions diverses.

FGP - Mouvement C de mutation au 1er septembre 2012

Tout comme la CAPL n° 2 (catégorie B), la CGT Finances Publiques a débuté cette CAP locale sur la base de sa déclaration liminaire, dénonçant une fois de plus la banalisation des postes C et B ainsi que le maintien à la chaise des promus par liste d'aptitude.

Sur la liste FGP des demandes non satisfaites au 1^{er} septembre 2011 (ancienneté de la demande), deux personnes sortent de cette liste suite à la réussite au concours de contrôleur:

Jean Jacques TRABAUD; Eva BLIN.

Les trois autres agents n'obtiennent pas satisfaction.



Sur la liste des demandes déposées à compter du 1^{er} septembre 2011 (régies par l'ancienneté administrative), il y avait 7 demandes. En amont de la CAPL, seuls deux agents obtenaient satisfaction. L'intervention des organisations syndicales, après l'étude des dossiers, a permis une permutation satisfaisant ainsi la mutation d'un troisième collèque:

Annie MOUCHY: Sergines

Sandrine JALTIER: Pont Sur Yonne

Céline ROJOT : Migennes

La CGT Finances Publiques dénonce fortement le fait qu'un cadre C ayant fait une demande de mutation sur un poste de catégorie C réellement vacant à Charny ne l'ait pas obtenu. Le Président a choisi de maintenir sur sa chaise de cadre C un cadre B nouvellement promu. M. SAILLARD a privilégié une résidence soit-dite en « souffrance » au détriment de la souffrance d'un agent.

Le projet global a été soumis au vote. Les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

FF - Mouvement C de mutation au 1^{er} septembre 2012

Dans l'attente de la fongibilité des règles de gestion entre les deux filières, la filière fiscale continue de fonctionner selon la règle de l'ancienneté administrative (grade, échelon, date de prise de rang).



Concernant le site d'AUXERRE, sur 7 agents ayant fait une fiche de vœux (3 convenances personnelles, 2 surnombres, 1 affectation provisoire et 1 suppression de poste), 2 agents obtiennent satisfaction (1 à la CH2 et 1 au SIP), 3 sont maintenus sur leur poste d'origine et 2 agents sont toujours en surnombre.

Concernant le site d'AVALLON, 2 personnes avaient fait une fiche de vœux (1 suppression de poste et 1 surnombre). 1 agent obtient satisfaction (SIP), l'autre agent reste en surnombre.

Concernant le site de JOIGNY, 4 agents avaient fait une fiche de vœux (2 en surnombre, 1 suppression de poste et 1 convenance personnelle). 2 personnes obtiennent satisfaction (1 en CH, 1 au SIP), les deux autres restent en surnombre.

Concernant le site de SENS, 3 agents avaient fait une fiche de vœux (dont 1 surnombre et 2 affectations à titre provisoire) 2 agents obtiennent satisfaction (en SIP), 1 reste en surnombre.

Concernant le site de TONNERRE, 2 agents ont fait une fiche de vœux (1 surnombre et 1 suppression). Les 2 restent en surnombre.

Le mouvement global a été soumis au vote, la CGT Finances Publiques et Solidaires Finances ont voté contre, FO s'est abstenue.

Questions diverses

Le président a précisé que les agents de la cellule informatique transférés à la DISI (administrativement) à compter du 1^{er} septembre 2012 sont au nombre de 4 : 1 A (FGP), 2 B (FF) et 1 C (FGP).



Concernant la fin des travaux sur l'ascenseur du CFP d'Auxerre, c'est une histoire de jours

Concernant les **travaux sur la DDFIP Marie Noël**, les dossiers de consultation des entreprises ont été réalisés mais les appels d'offre ne sont pas encore lancés. D'ores et déjà, la première phase des travaux semble avoir du plomb dans l'aile.

S'en est suivi ensuite une discussion concernant la **transmission des documents préparatoires aux CAPL** à venir. L'administration réfléchit à transmettre les documents aux élus par clés USB, tout en maintenant à disposition des organisations syndicales un exemplaire papier duplicable à leur convenance.

Enfin, la CGT est de nouveau intervenue sur la **mise à jour annuelle (2012) du DUERP** (document unique sur les risques professionnels) que l'on nous promet depuis 2 ans. Un groupe de travail planchera le 4 juillet pour essayer de faire avancer ce dossier de manière à ce que le document soit finalisé et puisse être présenter et adopté avant la fin de l'année en CHSCT.

<u>Vos élus CGT Finances Publiques</u> CAPL C - N°3 Pascal DUPUIS, CDIF Auxerre
Monique ROBINET, DDFIP
Karine POLETTI, Trésorerie Pont sur Yonne
Yannick BORODACZ, SIP Joigny
Valérie HENAULT, SIP Joigny
Sandrine CAVELIER, SIP Auxerre





BULLETIN D'ADHESION

SOLIDAIRES, MAIS PAS SOLITAIRES C'EST CA LE SYNDICAT CGT ! ALORS C'EST DECIDE, JE ME SYNDIQUE.

NOM		PRENOM
AFFECTATION	GRADE	INDICE
Déclare adhérer à la CGT Finances Publiques		
DATE		SIGNATURE

Bulletin à retourner à : Pascal DUPUIS - CDIF Auxerre - 8 rue des Moreaux - 89010 AUXERRE CEDEX